



PRESIDENCE

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

.....

POLYNESIE FRANÇAISE

CONCOURS GENERAL INTERNE POUR LE
RECRUTEMENT DE 5 ATTACHES
D'ADMINISTRATION DE CATEGORIE A RELEVANT
DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE
FRANÇAISE

REDACTION D'UNE NOTE

SPECIALITE : ECONOMIE

Vendredi 14 janvier 2011
(Durée : 5 heures – coefficient 5)

Aucun autre document n'est autorisé

Le sujet comporte 17 pages recto-verso (page de garde incluse)



PRESIDENCE

POLYNESIE FRANÇAISE

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

.....

REDACTION D'UNE NOTE

ECONOMIE

Après lecture de l'article joint sur les défis sociaux de la Polynésie française et notamment des pages 18 à 24, vous rédigerez une note présentant les principales caractéristiques du système de protection sociale généralisée (PSG) de la Polynésie française et de son évolution.

Quelles principales réformes faut-il selon vous, retenir dans le cas d'espèce ?

Les défis sociaux de la Polynésie française

Tamatoa Bambridge^{*}, Florent Venayre^{**} et Julien Vucher-Visin

Les répercussions de la crise mondiale ont permis de mettre l'accent sur les difficultés sociales que connaît la Polynésie française. Pourtant, certaines de ces difficultés menaçaient déjà l'équilibre social polynésien depuis de nombreuses années. C'est pourquoi la sortie de crise ne permettra pas de résoudre ces questions structurelles. Il convient en conséquence, pour les décideurs, d'intégrer toute l'ampleur de l'urgence à agir. Cet article s'inscrit dans cette réflexion et analyse à cet effet trois risques majeurs qui minent la cohésion sociale polynésienne : le développement de la pauvreté, l'insuffisance de l'insertion des jeunes Polynésiens sur le marché du travail et les déséquilibres financiers du système de protection sociale.

1. Introduction

La récente crise est la plus sévère que l'économie mondiale a connu depuis celle des années 1930. Dans tous les pays du monde, cette crise s'est traduite par des chutes de croissance ou des récessions qui ont mis en péril les systèmes économiques et nécessité des plans de sauvetage ou de relance massifs.

La Polynésie française, en dépit de l'amortissement des transferts étatiques – qui représentent 29 % du PIB – a elle aussi été affectée par cette crise mondiale. Les signes de la crise en Polynésie sont divers : baisse du PIB réel en 2008 (-2,9 %), destructions d'emplois

^{*} Chargé de recherches, CNRS-CRIOBE.

^{**} Maître de conférences en Sciences économiques, Laboratoire GDI, Université de la Polynésie française.

massives à l'échelle du pays, accroissement des difficultés de financement des systèmes de santé et de solidarité, perte de recettes fiscales (de l'ordre de 13 milliards de Fcfp pour l'année 2009) ou encore évolution baissière du tourisme, qui constitue la première ressource propre du pays (après les transferts de l'État français)¹.

Cette conjoncture défavorable a permis, par le biais du ralentissement sensible de l'économie, de mettre en exergue les difficultés sociales de la Polynésie. Pour autant, le choc conjoncturel n'apparaît que comme le révélateur de déséquilibres et de dysfonctionnements bien plus anciens, sur lesquels il conviendrait aussi de s'interroger. On sait par exemple que la Polynésie française souffre de nombreuses rigidités qui constituent un frein important à la lutte contre les chocs conjoncturels. Blanchard et Wolfers (2000) montrent ainsi que les chocs macroéconomiques se résorbent d'autant plus vite que les institutions sont capables de s'adapter rapidement².

L'objet de cet article est de souligner des faits qui, s'ils ne sont pas toujours récents – et seulement partiellement dus à la crise mondiale récente – constituent un réel danger pour la société polynésienne à court terme. Les problèmes sociaux s'aggravent et présentent un risque patent pour les années à venir, susceptible non seulement de priver un nombre non négligeable des Polynésiens des bénéfices du développement, mais également de ruiner la cohésion sociale de la Polynésie française. L'attention se portera sur trois défis principaux que doit rapidement et efficacement relever la Polynésie.

Le premier d'entre eux est celui de la pauvreté (2), peu fréquemment abordée en Polynésie. On connaît les difficultés de mesure et de conceptualisation du phénomène de la pauvreté, qui seront soulignées. Pour autant, les informations dont nous disposons dressent une situation relativement alarmante et une étude dont la publication est attendue incessamment devrait renforcer ces craintes (cf. infra). Cette situation est d'autant plus préoccupante que les perspectives de la jeunesse polynésienne, en matière d'emploi et d'insertion sont également inquiétantes (3). Or on connaît les risques que représente une jeunesse désabusée pour la cohésion sociale d'un pays. Enfin, le système de protection sociale polynésien, mis en place progressivement et tardivement, peine à compenser la pénibilité de certaines situations individuelles. Ces difficultés, loin de s'atténuer, tendent à se renforcer en raison des déséquilibres flagrants de son financement (3).

¹ La fréquentation touristique s'élevait pour l'année 2007 à 218 241 touristes, contre 196 496 en 2008 et 160 447 en 2009. Cela représente en deux ans une baisse de plus du quart, soit près de 60 000 touristes. À raison de 215 000 Fcfp de dépense moyenne par touriste, c'est donc une perte de 12,5 milliards de Fcfp qui est enregistrée en 2009 par rapport à 2007.

² Blanchard, O. and Wolfers J. (2000), "The Role of Shocks and Institutions in the Rise of European Unemployment: The Aggregate Evidence", *Economic Journal*, 110, 1-33, March.

2. Approches de la pauvreté et applications à la Polynésie

L'approche statistique de la pauvreté pose des problèmes conceptuels et de mesure que renforcent les comparaisons internationales du fait de la diversité des niveaux de vie et des histoires économique et politique. Même si la plupart des pays adoptent un concept de pauvreté monétaire, il ne faut pas pour autant négliger des définitions basées sur des privations (consommation ou difficultés à équilibrer le budget). Chaque approche repose sur des présupposés normatifs (choix politiques ou normes sociales). Passer des concepts à la mesure statistique nécessite des hypothèses, des conventions techniques, adaptées à chaque société : prise en compte du nombre de personnes dans un foyer ou liste des symptômes pour caractériser la pauvreté en conditions de vie, par exemple. La comparabilité des résultats s'obtient par l'adoption de méthodes identiques, et pas nécessairement par le recours aux mêmes conventions détaillées. La qualité des données peut aussi diminuer la comparabilité (par exemple pour les revenus ou patrimoines). L'usage conjoint de plusieurs approches est la meilleure façon de décrire sans trop le réduire le phénomène complexe qu'est la pauvreté.

La difficile définition de la pauvreté

Si les économistes ont tendance à porter leur attention principalement sur les problèmes d'inégalités, qui n'introduisent pas de coupures arbitraires et sont mieux maîtrisés conceptuellement, les sociologues et les politiques ont tendance à raisonner en termes de pauvreté ou d'exclusion. L'analyse statistique de la pauvreté est devenue une composante pérenne du système d'information des pays européens³. Pourtant l'étude de la pauvreté se heurte à l'absence d'une véritable définition permettant la quantification⁴. D'après le Conseil de l'Europe (1984), doivent être considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent ». Bien que peu

³ En témoignent de nombreuses études : rapport annuel de l'Observatoire de la pauvreté en France, publications d'Eurostat – e.g. : Dennis et Guio (2004), « Pauvreté et exclusion sociale dans l'Union européenne » –, rapport annuel de la Commission européenne sur la situation sociale dans l'Union européenne, publications de l'OCDE – e.g. : *Pauvreté et Santé* (2003).

⁴ A la fin des années 1990, les hypothèses retenues variaient très fortement : référence à la médiane ou à la moyenne, seuil de 60 % ou 50 %, échelle d'équivalence de l'OCDE ou d'Oxford. De telles modifications suffisaient à faire varier le nombre d'individus pauvres de 6,9 millions à 8,5 millions et le taux de pauvreté des couples avec trois enfants ou plus de 10,7 % à 19,2 %.

opérationnelle, cette caractérisation a le mérite de souligner la diversité des ressources à prendre en compte, l'absence de définition universelle et incite aux approches multidimensionnelles.

En dépit de l'ensemble de ces difficultés, on s'accorde généralement sur une conception de la pauvreté qui regroupe un sens monétaire (absence de revenus et de ressources financières) mais inclut également d'autres dimensions. Être pauvre, c'est aussi être dépourvu des moyens les plus élémentaires, et cela implique des facteurs non monétaires tels que l'absence d'accès à l'éducation, la santé, les ressources naturelles, l'emploi, la terre, le crédit, la participation politique, les services et les infrastructures. La pauvreté comporte en outre une dimension de risque et une notion de vulnérabilité.

La pauvreté monétaire

Selon cette approche, le faible niveau du revenu monétaire serait l'indicateur central pour définir la pauvreté par l'insuffisance des ressources. Généralement, on retient comme revenu monétaire le revenu disponible après impôt, sans déduction des frais ou charges, mais des entorses dues à la nature des données disponibles sont possibles. Des divergences peuvent apparaître. Ainsi, les travailleurs sociaux insistent sur la difficulté qu'ont les pauvres à planifier leur budget et préconisent de mesurer les fluctuations des ressources sur des périodes de très courte durée (revenu instantané). Les économistes préfèrent une durée moyenne, le marché financier permettant de transférer des ressources d'une période à l'autre (revenu permanent). Finalement un certain consensus se dégage autour de l'idée que la pauvreté est un manque de ressources qui s'apprécie sur trois ou quatre ans (mais la plupart des mesures disponibles sont annuelles). Deux limites de l'approche monétaire peuvent être soulignées : (i) l'ignorance de l'incertitude des ressources (précarité), et (ii) certaines possessions évitent des dépenses sans constituer de rentrées monétaires (voiture, logement...). L'élargissement du revenu monétaire à une notion de ressources plus vaste est sans doute nécessaire. Dans les analyses de la pauvreté réalisées en Polynésie, aucune imputation de loyer fictif n'a ainsi été faite. Le plus souvent, du fait des difficultés, on recourt au PIB par habitant, qui évite les divergences méthodologiques et autorise des comparaisons internationales. Mais il reste imparfait pour aborder pleinement la pauvreté : la Polynésie française est ainsi un « pays à revenu élevé », mais avec un PIB/hab égal aux 2/3 du PIB par tête métropolitain et un IDH qui placerait la Polynésie en 42^{ème} position, au niveau de la Slovaquie en 2003. Ces

indicateurs macroéconomiques ne permettent pas une évaluation directe de la richesse des ménages, ni des inégalités, ni du bien-être, ni des conditions de vie.

Ainsi, pour mieux cerner la pauvreté monétaire, il vaut mieux définir l'incidence de la pauvreté, calculée en fonction de seuils monétaires régionaux, nationaux ou internationaux. Il s'agit d'identifier le pourcentage de la population qui vit avec un revenu (ou un niveau de consommation) inférieur à un niveau de vie minimum « acceptable » selon les normes du pays concerné. Ce seuil de pauvreté peut être défini de façon absolue ou de façon relative.

Pauvreté relative ou absolue ?

Les approches absolues sont adoptées aux États-Unis, dans divers pays anglo-saxons comme l'Australie, et dans certains pays de l'Europe de l'Est. Une norme de consommation fixe les besoins fondamentaux d'une société et une époque données, tenant compte des conditions climatiques, des traditions ou du niveau de développement. Les ménages pauvres sont ceux qui ne peuvent s'assurer ce niveau de consommation en biens fondamentaux. Cette définition est sans conteste proche des représentations spontanées, mais elle est sujette à des risques de biais liés à la définition de la norme.

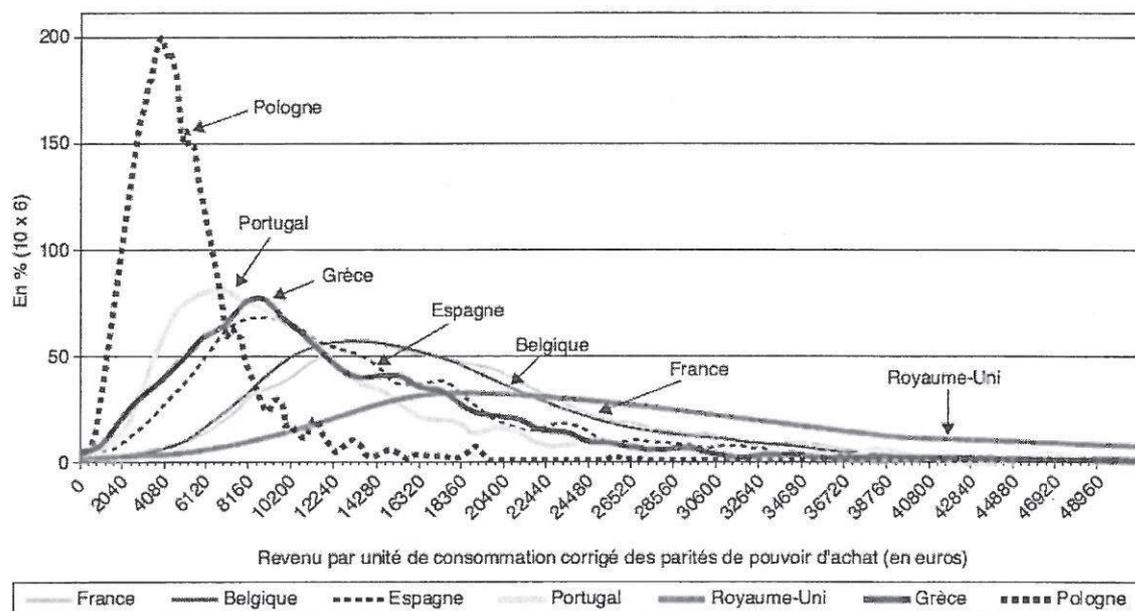
Ainsi, les lignes de pauvreté absolues s'éloignent de fait de l'idée d'un minimum vital en volume. Grâce aux travaux des nutritionnistes, l'approche volume peut être conduite pour l'alimentaire (2 100 calories par jour), mais ce n'est pas possible pour les vêtements, les transports ou les loisirs. Les statisticiens calculent donc la valeur du panier alimentaire déterminé en volume et la multiplient par l'inverse du coefficient de l'alimentaire dans l'ensemble du budget. Or la part de l'alimentaire décroît en fonction du revenu (saturation relative des besoins), donc l'estimation des lignes de pauvreté est beaucoup plus généreuse pour les strates favorisées. S'ajoute la faible accessibilité des couches défavorisées aux prix les plus bas, offerts dans des grandes surfaces excentrées (qui nécessitent d'être motorisés), à certaines conditions de volume ou de périodes (qui peuvent être incompatibles avec les exigences de budgets faibles). On retrouve également ces non-linéarités de prix dans les services, notamment bancaires⁵.

La pauvreté relative est envisagée comme une forme d'inégalité : sont pauvres ceux dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la majorité de la population (seuil). Cette

⁵ Voir Annexe 1 pour des résultats sur la pauvreté absolue en Polynésie et Annexe 2 pour des éléments sur le niveau de vie des Polynésiens.

mesure se heurte à l'arbitraire : contrairement à ce qu'avaient pu penser certains sociologues, on ne peut identifier un seuil traduisant une rupture nette conduisant à l'exclusion. Ce n'est en tout cas pas l'observation de la distribution des niveaux de vie qui peut fournir des indices de l'existence d'une telle ligne de fracture.

Distributions des niveaux de vie en 2001



On peut aussi remarquer sur ce graphique que si l'on utilise la définition de la pauvreté relative⁶, les seuils sont situés là où les effectifs sont nombreux, d'où la sensibilité des résultats aux conventions retenues. Le seuil de pauvreté monétaire communément retenu en France et en Polynésie française est la demi-médiane du revenu par unité de consommation. Le choix de la médiane (plutôt que la moyenne) traduit une préoccupation technique (robustesse aux erreurs de mesure) et normative (être pauvre, c'est être à l'écart du mode de vie « courant », qui ne dépend pas de la situation des plus riches).

Finalement, l'indicateur de pauvreté relative apparaît hybride et délicat à appréhender, si bien que certains ont pu considérer qu'il existait au moins cinq bonnes raisons de le dénoncer :

⁶ Le seuil de pauvreté relative monétaire se définit en fonction des niveaux de vie de l'ensemble de la population d'un pays. Par convention, il correspond à la moitié du niveau de vie médian.

- Si l'on doublait tous les revenus, le nombre de pauvres ne changerait pas, du fait des propriétés mathématiques de l'indicateur retenu ;
- Le choix du seuil de revenu inférieur à 50 % du revenu médian influence fortement la mesure. Avec 60 % (cas d'Eurostat), le taux de pauvreté en France double de 6 % à 12 % des ménages ;
- Selon ce critère, la part des pauvres est moins importante dans les archipels éloignés que dans la zone urbaine de Tahiti. La pauvreté n'apparaît que comme une variante de l'inégalité : dans les zones peu inégalitaires, il n'y a pas de pauvres car les revenus sont regroupés autour de la médiane (personne n'est au-dessous de la demi-médiane) ;
- Le choix de l'échelle d'équivalence modifie la mesure de la pauvreté (calcul des unités de consommation, ou uc). Le seuil de pauvreté français est de 650 €/uc mensuel, soit autour de 1400 €/mois pour un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans ;
- L'indicateur est aussi très sensible aux effets de seuil : le nombre d'enfants pauvres (1 million au seuil de 650 €/uc) varie de 0,3 à 1,7 million suivant que l'on diminue ou que l'on augmente de 60 € le seuil de pauvreté.

La pauvreté en condition de vie

Devant les limites des approches par le revenu, un certain nombre de chercheurs ont préconisé d'aborder la pauvreté à partir de la consommation : c'est la consommation, plus que le revenu, qui est source directe d'utilité. En outre, la consommation est plus lisse et moins sensible aux aléas conjoncturels que les revenus (du fait des crédits à la consommation). Enfin, la mesure pourrait être facilitée par le fait que la consommation est *a priori* mieux déclarée que les revenus.

Les détracteurs de telles approches dénoncent l'ignorance du volume de l'épargne comme injustifiable. Se posent également des problèmes éthiques difficiles à trancher, du type consommations nocives ou prohibées (tabac, drogue, alcool). Quant à la mesure, elle est basée dans toutes les enquêtes budget sur une collecte partiellement faite au travers de questionnaires rétrospectifs reposant sur l'extrapolation à l'année de carnets de compte tenus sur une période courte (4 semaines en Polynésie française), auquel il est difficile d'attacher une quelconque valeur microéconomique. Ce n'est pas parce que les enquêtes sur les budgets

renseignent efficacement sur la consommation des divers produits en tant qu'agrégats macroéconomiques, qu'elles permettent de reconstituer une distribution de qualité. Les approches par la consommation n'ont donc pas été réellement appliquées mais elles ont incité à développer l'approche par les conditions de vie, désormais couramment mise en œuvre en France, sur les traces d'auteurs fondateurs comme Townsend (1979), Nolan et Whelan (1996), Dicks (1992)⁷.

En partant de l'hypothèse d'une grande homogénéité des classes moyennes, on peut définir ce mode de vie comme une référence pour la mesure d'écarts interprétables en termes de privations. Le cumul de ces privations conduit à la pauvreté en conditions de vie. On définit donc un certain nombre d'items de privation touchant des domaines variés (dans l'idéal, l'ensemble du spectre des consommations et conditions de vie) pour déterminer un score synthétique informatif sur la qualité de vie. En pratique, le nombre d'items disponibles dans les sources statistiques est limité, et il faut donc effectuer des contrôles pour éviter la subjectivité :

- Contrôle par la fréquence. Ex : climatiseur comme bien de luxe (80 % des ménages n'en n'ont pas) ;
- Contrôle par le consensus. Sont acceptables les items considérés comme faisant partie du niveau de vie « normal » par la population (*Socially perceived necessities*). Ex : 80 % des Polynésiens estiment qu'il est très important d'avoir une voiture pour vivre correctement (besoins minimums) ;
- Consentement général. Les domaines qui ne s'adressent qu'à certains ménages (qui travaillent, qui ont des enfants...) ne pourront être retenus. Ex : télévision.

Ce sont ainsi 13 privations⁸ qui seront comptabilisés dans l'étude condition de vie en Polynésie française et seront considérés comme pauvres en condition de vie tous les ménages ayant au moins trois privations. Clairement, les indicateurs retenus dans cette étude⁹ ont été construits compte tenu de l'information disponible¹⁰, mais devraient être améliorés. La liste

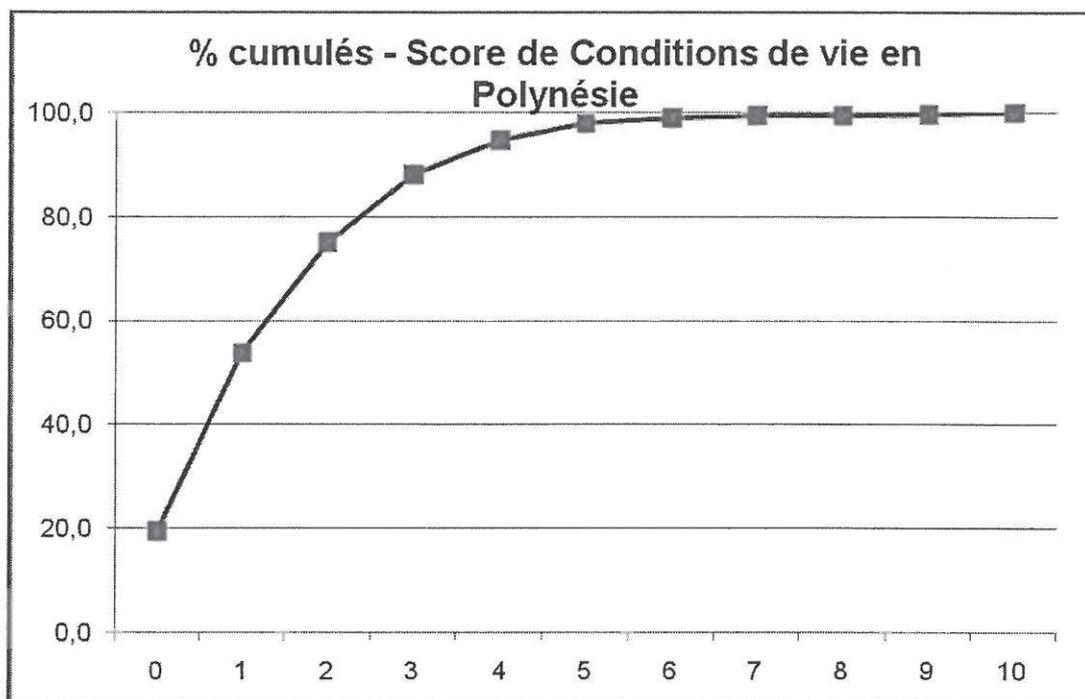
⁷ Townsend, P. (1979), "Poverty in the United Kingdom: A Survey of Household Resources and Standards of Living", Harmondsworth: Penguin Books ; Nolan, B. and Whelan, C.T. (1996), "Measuring Poverty Using Income and Deprivation Indicators: Alternative Approaches", *Journal of European Social Policy*, Vol. 6, n° 3, 225-240 ; Dicks, P. (1992), "Pauvreté en termes de conditions d'existence", Rapport du programme Mire-Insee, Document de l'ADEPS, Université de Nancy II.

⁸ Elles concernent l'habitat (habitation permanente, éclairage, alimentation en eau, évacuation des eaux usées), l'accès aux biens publics (ramassage des ordures, eau potable) et les biens d'équipement (voiture, congélateur, chauffe-eau, climatiseurs, lave-linge, ordinateur, téléphone mobile).

⁹ Les résultats de cette étude seront publiés sous le timbre CEROM au 1^{er} semestre 2010.

¹⁰ Principalement les données issues du recensement de la population.

des biens et des privations a été déterminée par un processus administratif, sans réflexion théorique, et reste trop brève (l'interprétation du score s'améliore avec le nombre des items).



Source : Enquête condition de vie des ménages. AFD-ISPF-CEROM ; 2010¹¹

La mesure de la pauvreté par une approche subjective

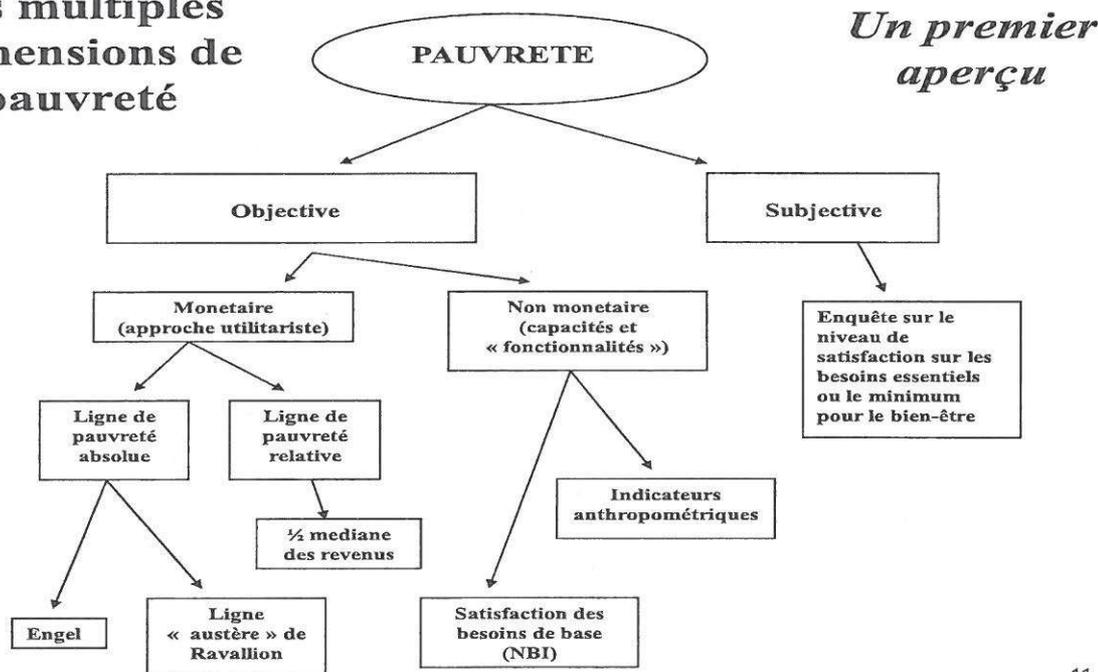
Un autre éclairage de la pauvreté peut être proposé en considérant la subjectivité de la pauvreté. Cette approche a l'avantage de compléter l'approche en terme de revenu ou de condition de vie, en permettant de définir la pauvreté subjectivement et par strate de société. On utilise des questions du type : « Votre revenu mensuel vous permet de vivre difficilement ou très difficilement ? », « Votre situation financière actuelle vous oblige-t-elle à vous endetter ? », « Le revenu dont vous disposez est-il inférieur ou égal au revenu minimum nécessaire à votre ménage pour joindre les deux bouts ? », « Vous arrive-t-il de payer en retard votre loyer ou les services liés à votre logement ? ». Cette démarche a le mérite d'éviter

¹¹ Est considéré ici comme pauvre un ménage qui cumule au moins 3 privations (score de conditions de vie supérieur ou égal à 3) : 28,2 % des individus.

tout jugement normatif extérieur ; elle accorde une valeur extrême aux préférences individuelles¹².

La pauvreté est donc un phénomène dont les composantes sont multiples, comme le rappelle le schéma suivant. L'étude sur les conditions de vie des Polynésiens fera l'objet d'une publication au début du deuxième trimestre 2010. Elle mettra en exergue ces différentes approches et distinguera ces concepts selon plusieurs critères discriminants comme l'appartenance ethnique, le niveau d'éducation, la localisation géographique (rurale ou non), les conditions d'emploi... Ce type de travail devrait permettre de connaître la nature de la pauvreté en Polynésie et aider à la définition des politiques publiques essentielles à la solidarité polynésienne.

Les multiples dimensions de la pauvreté



11

3. Une situation dégradée de l'emploi

La situation de l'emploi en Polynésie est critique et s'est dégradée ces derniers mois, en raison notamment de la crise mondiale, mais les conditions de l'emploi étaient déjà défavorables depuis longtemps. La puissance publique n'a évidemment pas les moyens d'agir

¹² Voir Annexe 3 pour des exemples sur la Polynésie.

sur l'ensemble des facteurs (éloignement, taille, prix des matières premières, etc.) mais elle se doit d'agir sur les facteurs institutionnels qui produiront des effets de moyen terme. Le marché de l'emploi reflète encore la coexistence de deux modèles de développement : un secteur moderne et structuré avec l'emploi salarié à destination des entreprises et des administrations ; un secteur traditionnel avec l'emploi non salarié encore largement tourné vers l'autosubsistance, où vies domestique et économique sont étroitement mêlées l'une à l'autre.

Vers une salarisation croissante de l'économie

L'arrêt du CEP et la mise en œuvre du Pacte de progrès, basé sur le développement des ressources propres ont, dans un premier temps, renforcé la prégnance du secteur traditionnel.

D'après le recensement de la population de 1996, près d'un actif occupé sur 4 (24 %) déclarait travailler à son compte¹³. En 2002, ils sont 19 %, soit encore près d'un un actif occupé sur cinq dans la sphère non salariée et un sur six en 2007.

Évolution de l'emploi en Polynésie française

	31/12/2002	31/12/2007	Taux de croissance annuel moyen
Salariés	70 829	80 095	2,5%
Non salariés	17 014	15 163	-2,3%

Source : RP2002-2007 ; CPS

Sur les 80 000 emplois salariés comptabilisés en 2007, seul 77 % sont inscrits à la CPS car les emplois des fonctionnaires d'État (10 000 emplois) relèvent de la Sécurité sociale métropolitaine.

¹³ En Polynésie, le recours à une main-d'œuvre de sous-traitants qui correspond à du salariat déguisé est une méthode relativement répandue.

Un marché du travail qui se dégrade rapidement

L'année 2007 marque les 20 ans d'une croissance continue de l'emploi en Polynésie, hors fonctionnaires d'État. Sur cette période, le nombre d'emploi salariés a doublé, avec une accélération des créations depuis 1998. En 2007, on peut dire qu'un emploi salarié sur quatre a été créé depuis 1998 (un sur dix en métropole) et que 80 % des emplois se trouvent dans le secteur des services ou de l'administration.

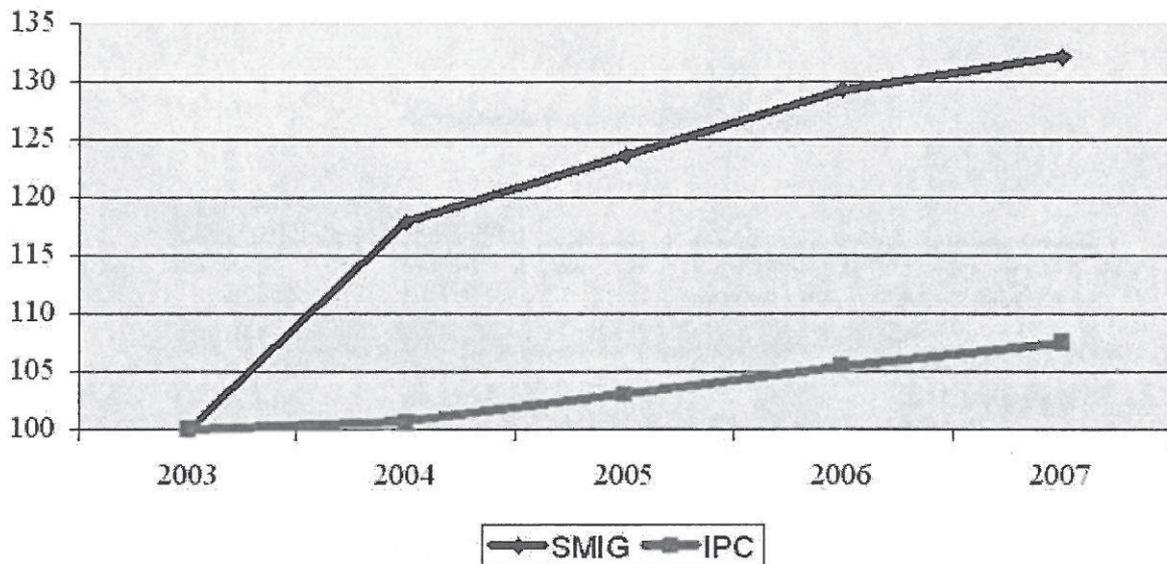
Évolution des indicateurs d'emploi

Indicateurs	1988	1996	2002	2007
Population 15 ans et + (1)	102 923	146 876	171 581	192 176
Population active (2) = (3) + (4)	70 895	87 036	99 498	107 926
dont actifs occupés (3)	64 932	75 548	87 843	92528
dont chômeurs (4)	5 963	11 488	11 655	12668
Taux d'activité (2) / (1)	58,6 %	59,3 %	58,0 %	56,2 %
Taux de chômage (4) / (2)	8,4 %	13,2 %	11,7 %	11,7 %

La Polynésie française a connu en 2008 son premier recul des effectifs salariés depuis 1987 (- 2,9 %, soit 2 000 emplois). Cette baisse affecte plus particulièrement le secteur de la perliculture qui a perdu près d'un salarié sur trois, la construction (- 10 %) et l'administration (essentiellement communale) qui a perdu plus de 550 emplois. A eux trois, ces secteurs expliquent 85 % de la baisse. Les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration perdent 2 à 3 % de leurs effectifs, alors que la crise économique n'en est qu'à ses débuts. Cette baisse est amplifiée par la contraction des effectifs (- 600 postes sur 11 000) du côté de l'État.

En Polynésie française, le niveau du SMIG a augmenté considérablement plus que l'inflation depuis 2003.

Évolution SMIG / IPC



Cette forte augmentation conduit à penser que le niveau du SMIG est d'ores et déjà de nature à évincer du marché du travail les travailleurs les moins productifs, c'est-à-dire les moins diplômés et les plus jeunes (en raison du manque d'expérience professionnelle). Cela implique qu'il est indispensable de s'abstenir à l'avenir de toute surenchère, notamment politique, ce qui nécessite de figer son mode de fixation et/ou de revalorisation. Ce constat est corroboré par l'étude des statistiques du chômage (voir ci-après).

Contre cette situation est coûteux. Cela requiert de recourir par exemple aux allègements de cotisations sociales sur les bas salaires, qui représentent un coût important pour la puissance publique (ce qui, à autres dépenses publiques constantes, impose un recours à la fiscalité, solution incompatible avec toute tentative de relance de l'économie polynésienne). Le mécanisme du DARSE relevait de ce processus, de même que l'IME – incitation au maintien de l'emploi – récemment mise en place.

Deux conséquences dommageables en découlent. D'une part, elle entraîne un phénomène de rattrapage pour les rémunérations légèrement au-dessus du SMIG. D'autre part, cette situation contribue à évincer du marché du travail les plus jeunes et également les moins qualifiés.

Les hausses successives du SMIG posent effectivement une difficulté qui peut être pernicieuse : c'est celle du « rattrapage » des salariés dont les rémunérations sont situées au-